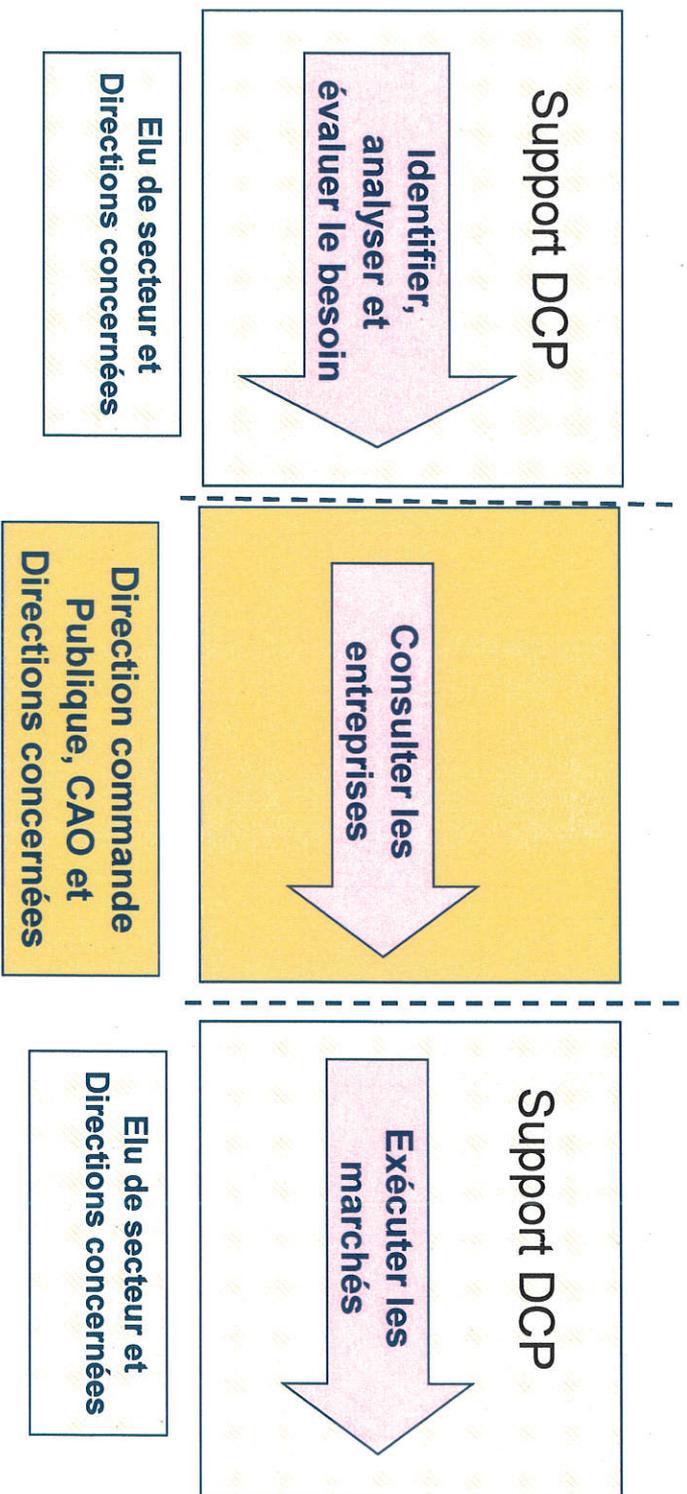


Bilan 2016 et perspectives

- Les engagements de la Ville se déclinent en 3 axes prioritaires :
 - ➔ Progresser dans la recherche de l'efficacité de l'achat
 - ➔ Formaliser une politique d'achat en lien avec le développement durable
 - ➔ Assurer la transparence et la sécurité juridique des procédures de marchés publics
- Pour chacun de ces axes, des objectifs opérationnels à atteindre ont été fixés. Ils sont réévalués et redéfinis chaque année, tout comme les axes de la politique qualité.

ROLE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DANS LE CIRCUIT DE L'ACHAT

Pour les marchés correspondant à un besoin estimé supérieur à 25.000 € H.T



Le CM est invité à se prononcer pour autoriser le Maire à signer et valider le DCE pour les marchés de fournitures et services supérieurs à 209 000 € HT et pour les marchés de travaux supérieurs à 1 000 000 € HT.

Tous les marchés supérieurs à 25 000 € HT font l'objet d'une note d'information au BM avant leur lancement.

Répartition fonctionnement investissement



TOTAL fonctionnement et investissement (réalisé): 56 878k€

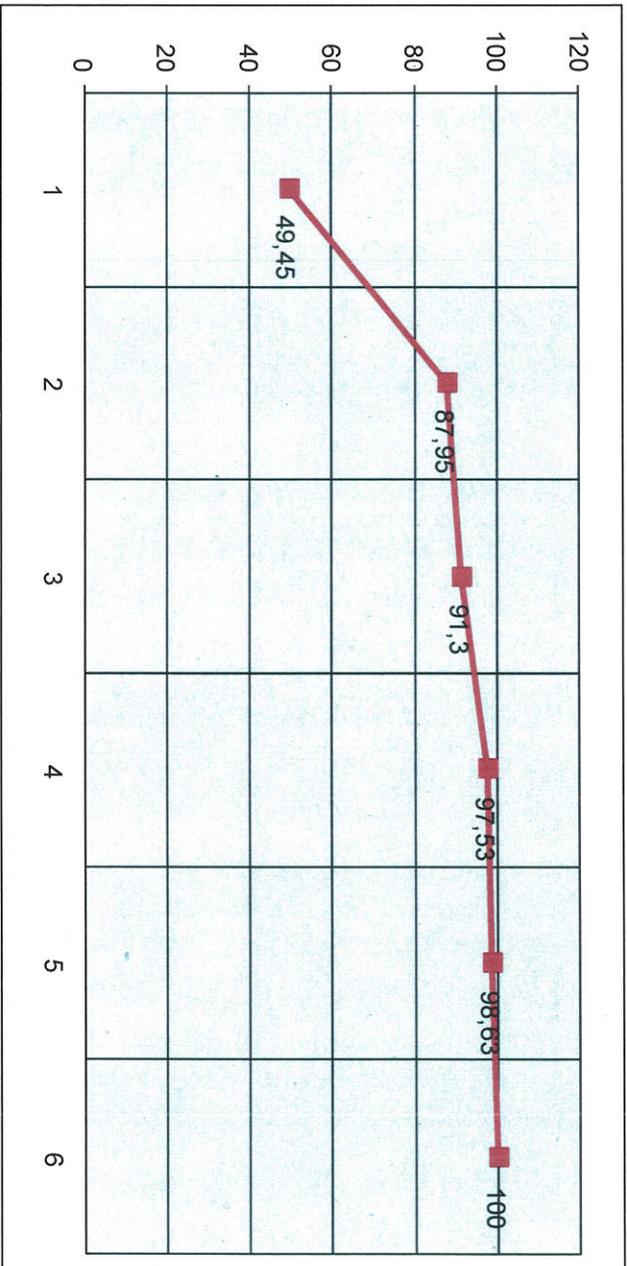
En ne prenant ni en compte les frais de personnels ni les opérations d'ordres, la commande publique représente 50.29% du budget restant.

Nombres de marchés traités

	2012	2015	2016
Nombre de marchés passés et codifiés	215	282	299

	2012		2015		2016	
Marchés	128	59,53%	146	51,77%	175	58,53%
Accord Cadre Mono	17	7,91%	20	7,09%	17	5,69%
Accord Cadre Multi	4	1,86%	7	2,48%	7	2,34%
Marchés Subséquents	66	30,70%	109	38,65%	100	33,44%
Total	215	100,00%	282	100,00%	299	100,00%

Progresser dans la recherche de l'efficacité de l'achat



100 % des marchés pour lesquels une négociation est possible ont fait l'objet d'une négociation

Progresser dans la recherche de l'efficacité de l'achat

	OBJECTIF 2012	OBJECTIF 2015	OBJECTIF 2016
	Recours à la négociation dans plus de 75 % des cas	Recours systématique à la négociation	Recours systématique à la négociation
Taux de recours à la négociation	81 négociations sur les 92 possibles Taux de 87,95 %	72 cas sur les 73 où cela était possible Taux de 98,63 %	59 négociations sur les 59 possibles Taux de 100 %
Economies réalisées	918 652,37 € HT	495 874,91 €	765 134,16 € TTC
Taux d'économies réalisées	7,12 %	5,48%	8,67 %

Objectifs 2017 :

- Le lien entre les économies réalisées et le taux de recours aux négociations n'est pas linéaire. Il est ainsi proposé pour 2017 : un objectif de 1 000 000 € HT d'économies réalisées grâce aux négociations
- Maintien du taux global de recours à la négociation à 100% avec un objectif complémentaire d'obtention de gain de négociation supérieur ou égal à 10 %

Considérations environnementales

OBJECTIFS	2012	2015	2016
Part des marchés avec des considérat° environnementales → Clauses et/ou critères	Objectif >80% 70,14%	Objectif >90% 81,83%	Objectif >90% 88,89%
Part de clauses environnementales	Objectif >30% 39,58%	Objectif >60% 75,49%	Objectif >60% 76,54%
Part de critères environnementaux	63,89 %	70,59%	77,78%

Les considérations environnementales sont présentes dans 88,89% des marchés codifiés en 2016 (hors marchés de prestations de service non pertinents).

87 % des marchés de travaux ont comportés des considérations écologiques en 2016

On note que la part des clauses est en constante en augmentation depuis 2011. (26.99 en 2011 à 77,78 % en 2016)

Objectifs 2017:

- Conserver l'objectif de 90% de considérations environnementales
- Objectif 2017 : plus de 70% de marchés avec des clauses
 - Formaliser la création d'un groupe de travail « Protection et Respect de l'environnement » dans le cadre de notre travail sur la planification destiné à piloter plus précisément cette politique:
 - Planification des actions à mener en lien avec les marchés
 - Identification des marchés les plus pertinents
 - Suivi concret des clauses environnementales et évaluation

En 2015, **37,50 %** de nos marchés comportaient des considérations en matière d'insertion ou d'éthique et solidarité

- **21,95 %** pour les services
- **58,06 %** pour les travaux

En 2016, les considérations sociétales représentaient **40,82%** de nos marchés codifiés

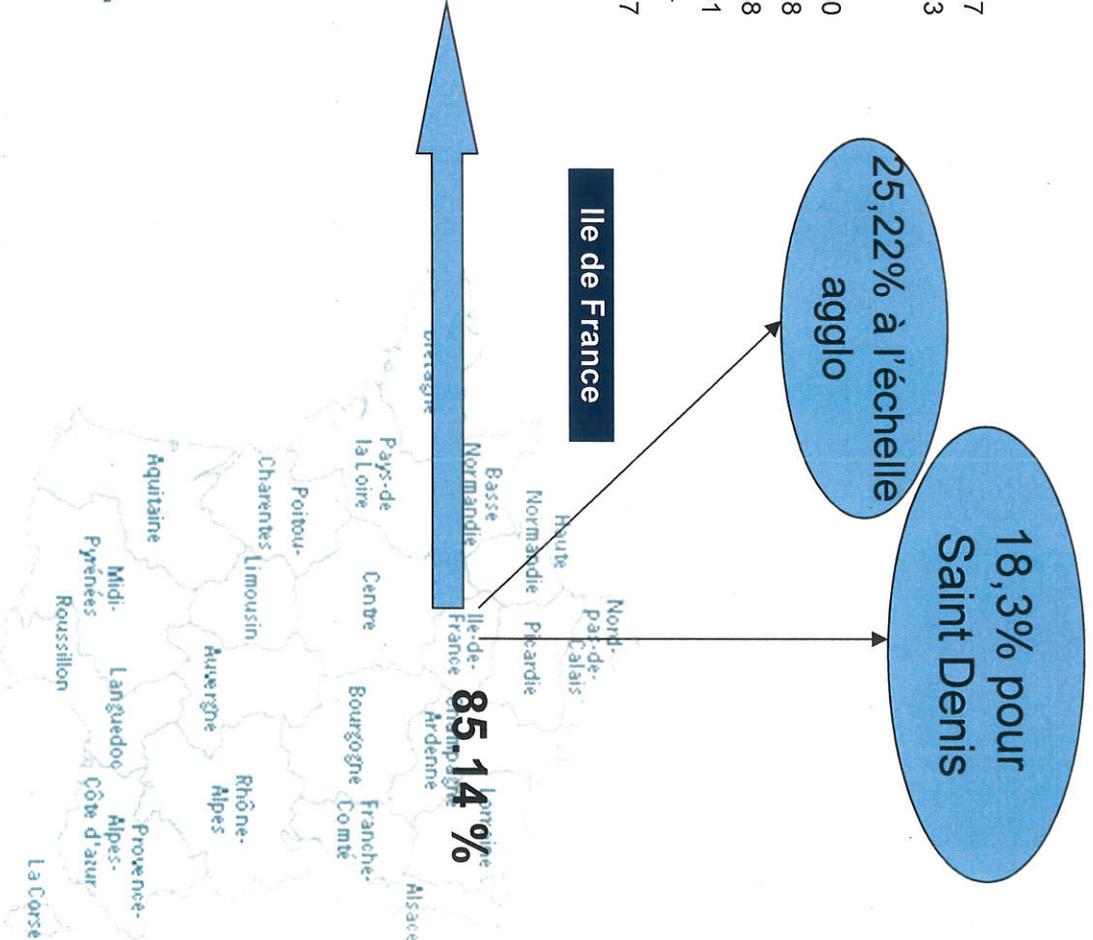
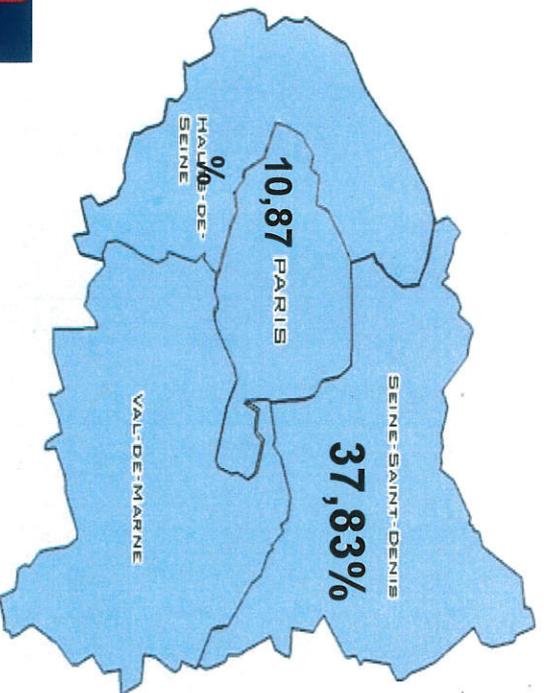
- **28,57 %** pour les services
- **36,36 %** pour les travaux
- **9 787** heures ont néanmoins été générées par nos marchés (soit l'équivalent de 6 ETP),

Objectifs 2017:

- Au moins **50 %** des marchés de travaux ou services avec des considérations sociales
- Générer au moins **10 000** heures d'insertion
- Essayer d'identifier les taux de réalisation de l'insertion par opération

Répartition géographique des fournisseurs en 2016

	2012	2013	2014	2016
Saint-Denis	10 948 081	8 569 203	9 592 147	10 427 527
Total Agglo	14 548 001	12 130 300	10 955 481	3 918 953
Seine Saint-Denis (Hors agglo)	4 327 224	5 470 133	7 950 025	7 175 050
Paris	6 242 453	5 041 040	4 409 434	6 183 418
Ile de France	21 665 762	24 919 362	25 409 655	20 722 138
France	10 959 509	14 143 386	9 387 026	8 450 951
Autre	42 373	419 935	-	-
Total	57 785 322	62 077 166	58 111 628	56 878 037



Objectifs 2017 : Améliorer le suivi d'exécution dans le cadre de l'extension du périmètre de certification en lien avec le passage vers la nouvelle norme ISO 9001 2015

Mise en place d'outils et de méthode de suivi d'exécution des marchés pour accompagner chaque direction : La DCP travaille pour aider les services municipaux à définir leur besoin et sélectionner au mieux le prestataire. Elle constitue un soutien aux autres directions dans le suivi d'exécution des contrats. Chaque année toutes les directions sont rencontrés pour un entretien 2 h qui passe en revue l'ensemble des achats effectuées ainsi que les problématiques rencontrées notamment en lien avec l'exécution des marchés.

C'est notamment lors de ces entretiens que sont évalués les fournisseurs le taux de satisfaction des fournisseurs dans leur ensemble est de 90,39 % sur 608 évaluations effectués.

Objectifs 2017 : Améliorer le suivi d'exécution dans le cadre de l'extension du périmètre de certification en lien avec le passage vers la nouvelle norme ISO 9001 2015

Le passage à la nouvelle norme introduit deux nouvelles notions qui nous permettront d'être encore plus efficace :

- **Norme recentrée sur la gestion du risque**
- **Au-delà des acteurs et clients du SMQ, prise en compte des parties intéressées**
- **Importance accordée à la planification des actions**
- **Importance renforcée du suivi et de l'évaluation des fournisseurs stratégiques**